



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0426

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier Jacques Monod - Projet de restructuration urbaine (1ère phase) - Création d'une voirie de désenclavement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Llung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0426**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier Jacques Monod - Projet de restructuration urbaine (1ère phase) - Création d'une voirie de désenclavement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier Jacques Monod à Villeurbanne est classé en catégorie 2 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Il compte environ 2 150 habitants et 906 logements dont plus de la moitié de logements sociaux.

Pour améliorer les conditions de vie, les collectivités ont validé les orientations du projet urbain et la mise en œuvre de la phase 1 : démolition des 12 villas spécifiques et du Centre régional d'hébergement des sportifs, amélioration des équipements municipaux, construction de 36 logements en prêt social location-accession par Alliade habitat, construction du Relais jeunes Monod par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (140 chambres) et création d'une voirie communautaire et d'un mail piéton. La phase 2 du projet urbain consistera à poursuivre l'ouverture de la résidence sur le reste du quartier et la requalification du parc social.

Le projet communautaire prévoit la réalisation d'une voirie nord-sud qui permet la construction des 36 logements en prêt social location accession. A terme, cette voie contribuera au désenclavement du quartier.

Le coût prévisionnel global était estimé à 1 123 000 € TTC, incluant les acquisitions foncières et les budgets annexes. La Commune de Villeurbanne finance et réalise directement l'éclairage (hors génie civil) pour un coût estimé à 40 000 € TTC (coût de travaux 2014) et la réfection du jardin de la crèche Eugénie Niboyet (pour un coût d'opération de 62 888 € TTC).

Dès leur démarrage en mars 2011, les travaux ont été confrontés à des difficultés, à commencer par la découverte d'une cave dans laquelle avait été entreposé de l'amiante. Le tissu urbain étant dense, les opérations sont très dépendantes les unes des autres : les retards pris par Alliade habitat et l'OPH Grand Lyon habitat ont ensuite conduit la Communauté urbaine de Lyon à interrompre son chantier pendant plus d'un an. Enfin, une pollution du sol découverte en mai 2014 a nécessité de procéder à l'évacuation des déblais pollués et de modifier partiellement le profil de voie.

Sur la base des autorisations de programme déjà allouées et de l'ensemble des engagements déjà mis en œuvre, il ressort le besoin de financement suivant pour finaliser l'opération :

	Budget principal	Budgets annexes	Total
Autorisations de programme allouées (délibérations des 13 octobre 2008 et 28 septembre 2009)	987 500 €	124 000 €	1 111 500 €
Total de l'opération	1 127 500 €	124 000 €	1 251 500 €
<i>Besoin de financement supplémentaire</i>	140 000 €	0	140 000 €

Les surcoûts correspondent à la réalisation de travaux supplémentaires (démolition de la cave, dévoiement de réseaux, évacuation de déblais pollués, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la prise en charge du surcoût lié au projet de création d'une voirie de désenclavement sur le quartier Jacques Monod à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 140 000 € TTC en dépenses à la charge du budget à prévoir sur 2015 sur l'opération n° 0P17O1601.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 251 500 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.